

## Procès-verbal n°18 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 09 Décembre 2021
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr. Claude LUGUEL, Mr Patrick AURILLON

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 17 de la réunion du 02 Décembre 2021

### MODIFICATION AU CALENDRIER

#### DEPT 4 Poule D

La rencontre C.S CHEMINOT NIMOIS 1 / A.S VERSOISE 2 initialement prévue le 12/12/2021 à 15h00 est avancée au **09/12/2021** à 19h45 sur le stade SNCF JEAN MICHEL à NIMES (Accord des deux clubs).

#### DEPT 4 Poule D

La rencontre FC BAGNOLS ESCANAUX 2 / MOUSSAC 2 prévue le 12/12/2021 se jouera à **15h00** sur le stade LEO LAGRANGE à BAGNOLS.

### FORFAIT SIMPLE

#### DEPT 4 Poule D

##### **N° MATCH : 23560850 Du 05/12/2021**

ENT.PERRIER VERGEZE 2/ LA REGORDANE 2

Suite au courriel de la secrétaire de la REGORDANE du 02/12/2021 nous informant le forfait de son équipe (Manque d'effectif).

En conséquence LA REGORDANE 2 battu par forfait - 1 point au classement.



## HOMOLOGATIONS

### **DEPT 2 Poule B**

#### **Match N° 23559069 Du 05/12/2021**

FC BAGNOLS PONT 2 / SSB LA GRAND COMBE 1

SSB LA GRAND COMBE battu par forfait -1 point au classement

- Ce forfait ne sera pas pris en compte pour le calcul du nombre de forfait entraînant un forfait général.

#### **Le Président**

Mr Jean Marie Rouffiac

#### **La Secrétaire de séance**

Mme Cendrine Menudier

